



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 18919

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'information des jeunes contre l'usage du cannabis. Le cannabis est de plus en plus consommé en France par les adolescents de seize à vingt-quatre ans. Sa consommation quotidienne est en augmentation constante et toucherait des personnes de plus en plus jeunes. Quand on sait que la composition de cette drogue comprend des produits variés et hautement toxiques, l'information et la prévention en la matière sont sans doute les axes les plus efficaces pour contribuer à lutter contre ce fléau, parallèlement aux moyens utilisés pour lutter contre le tabac et l'alcool. C'est ici que les médecins, notamment généralistes, ont un rôle essentiel à jouer pour sensibiliser les enfants et les familles à l'égard des risques touchant leur santé. Elle lui demande quel dispositif il pourrait prendre pour informer et prévenir avec le concours des médecins les jeunes victimes de l'usage du cannabis.

Texte de la réponse

Devant la banalisation de la consommation de cannabis en France et ses conséquences sur la santé, le Gouvernement a affiché clairement comme prioritaire le développement d'une prévention efficace. C'est ainsi qu'il se propose de revoir le cadre législatif relatif à la lutte contre la toxicomanie, qui est resté inchangé depuis 1970, malgré les modifications d'usages et l'existence de consommateurs de plus en plus jeunes et en plus grand nombre. Un projet de loi sera déposé au Parlement par le ministre de la santé au cours de cette législature. Il s'appuiera sur le rapport demandé à la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) par le Premier ministre, et qui a été remis le 15 septembre 2003. L'interdit de l'usage et la nécessité de rendre plus efficient le dispositif réglementaire ainsi que l'amélioration de la prise en charge effective dans le système de soins sont réaffirmés. Par ailleurs, la MILDT, sur instruction du Premier ministre, finalise la proposition du prochain plan quinquennal de lutte contre la toxicomanie. La loi et le plan gouvernemental traduiront la volonté du ministre de la santé de promouvoir les programmes de santé publique dans ce domaine : intensification et meilleure diffusion des messages de prévention vis-à-vis de l'expérimentation ou des dangers du passage à une consommation répétée, meilleure adaptation du système de soins par le développement de compétences professionnelles qui permettent aux médecins de délivrer correctement les messages de prévention, de dépister précocement les usages nocifs et à risques et d'initier rapidement la prise en charge thérapeutique éventuelle. Enfin, pour informer la population des méfaits liés à la consommation de cannabis, une campagne d'information nationale menée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) est en cours de préparation.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18919

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 mai 2003, page 4042

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9473